Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère

Tel : 02.98.80.59.12 - **Site** : http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/
courriel : fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr

COMITE TECHNIQUE LOCAL 16 DECEMBRE 2011

Ordre du jour :

- *Ponts naturels 2012,*
- *Bilan de la campagne IR,*
- *Bilan de la notation,*
- *Révision foncière,*
- *Questions diverses.*

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, ce Comité technique local avait la particularité de ne plus être paritaire conformément aux dispositions issues des accords de Bercy.

La Directrice départementale a rappelé que, statutairement, elle se devait de siéger dans cette instance, assistée de la responsable du pôle RH, du secrétaire de séance responsable de la division stratégie, et des experts dont elle estimait la présence utile aux débats..(6 présents côté Administration ; 13 côté OS).

Rappelons que dans cette nouvelle configuration, seules les organisations syndicales votent sur les propositions de l'Administration.

En cas de vote favorable, ou d'avis partagé entre les représentants du personnel, l'avis est réputé avoir été donné.

En cas de vote défavorable unanime (sans abstention) le projet doit faire l'objet d'un nouvel examen. Dans ce cas, l'Administration peut, **si elle le souhaite**, présenter un projet modifié par rapport au projet initial.

Lors de la seconde convocation, l'avis sera réputé avoir été donné même en cas de second vote défavorable unanime.

Les signataires des « accords de Bercy », à l'origine de la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010, adeptes du dialogue social responsable, pensaient peser sur les orientations de l'Administration au sein des Comités Techniques…

Force est de constater leur grande réussite au vu du schéma de fonctionnement de ces instances rénovées !

La délégation FO DGFIP a d'ailleurs pu observer la réaction offusquée des représentants locaux des organisations syndicales signataires des accords (CGT –Solidaires-CFDT) semblant découvrir que l'Administration ne manquerait pas d'utiliser, à son avantage, le caractère peu contraignant du nouveau dispositif…

Pour FO DGFIP, dans la lignée de la position commune prise en avril 2008 par les organisations CFDT-CGT-MEDEF-CGPME, ces accords de Bercy, sous couvert de moderniser le dialogue social, n'avaient d'autre but que d'éradiquer certains syndicats et si possible Force Ouvrière.

Peine perdue, puisque les résultats du 20 octobre 2011 ont démontré le caractère incontournable de FO, et l'ont placé en tête dans la Fonction Publique d'Etat !

Ponts naturels:

Compte tenu que le calendrier des jours fériés 2012 générait six ponts naturels possibles, l'administration a proposé d'en retenir cinq pour la DDFIP du Finistère, à l'exception du lundi 7 mai 2012.

Jour Férié	Pont naturel
Mardi 1er mai 2012	Lundi 30 avril 2012
Jeudi 17 mai 2012	Vendredi 18 mai 2012
Jeudi 1er novembre 2012	Vendredi 2 novembre 2012
Mardi 25 décembre 2012	Lundi 24 décembre 2012
Mardi 1er janvier 2013	Lundi 31 décembre 2012

La question des ponts naturels 2012 avait déjà été évoquée lors du CTPD du 29 septembre dernier. A l'époque, la Directrice nous avait indiqué attendre les arbitrages de la Direction Générale qui s'interrogeait sur le nombre de ponts naturels possibles en 2012.

Au final, la Direction Générale a simplement tranché que tous les ponts c'était beaucoup….

Sur ces recommandations la Direction locale a donc proposé de soumettre à l'avis de ce CTL 5 ponts naturels sur 6.

FO DGFIP est intervenue pour souligner que les ponts naturels n'ont de naturel que le nom puisqu il s'agit de jours imposés aux agents et financés par :

- l'autorisation d'absence ministérielle qui remplace les jours comptables,
- les jours de RTT,
- les jours de congés annuels,
- les jours épargnés sur le CET,
- les récupérations d'horaires variables.

Nous avons indiqué également que notre préférence allait vers le libre choix pour les agents et que le fait d'instaurer un pont naturel ne devrait pas interdire aux agents qui le souhaitent de pouvoir venir travailler.

A prendre en compte également selon nous, les situations de collègues qui ont opté pour des protocoles hebdomadaires inférieurs à 38h30 et dont le prélèvement obligatoire de six ponts naturels ampute de façon non négligeable leur capital congé.

Afin de pallier à ces désagréments, **FO DGFIP** a fait plusieurs propositions à la Directrice départementale pour élargir les possibilités de financement des ponts naturels:

- une autorisation d'absence départementale en sus de la ministérielle,
- une récupération de 2 jours sur les horaires variables pour les mois de mai et décembre comportant 2 ponts naturels,
- la possibilité d'anticiper sur les congés 2013 le pont naturel du 31 décembre 2012 pour les agents ayant épuisé leurs congés.

Enfin, et comme cela a pu se faire dans d'autres départements, nous avons regretté que l'Administration n'ait pas procédé à un sondage de l'ensemble des agents de la DGFIP 29 afin de recueillir leur sentiment sur la question des ponts naturels.

La Directrice départementale s'est déclarée favorable, au cas par cas, de pouvoir anticiper sur 2013 pour les agents ayant épuisé leur congé au 31 décembre 2012. Pour le reste c'est NIET !

Elle indique que l'autorisation d'absence locale n'est pas de son ressort, pas plus qu'elle ne souhaite déroger à la circulaire sur les règles de vie qui prévoit une récupération par mois. Idem pour notre proposition de sondage qui a fait l'objet d'un rejet unanime : Administration-SNUI-CGT.

Au final, une illustration concrète du dialogue social rénové au sein de ce Comité Technique local…

Si nous sommes conscients qu'une grande majorité des agents sont favorables aux ponts naturels, il n'en demeure pas moins que des aménagements locaux étaient tout à fait possibles afin d'améliorer le dispositif.

L'Administration n'ayant pas souhaité en tenir compte la délégation FO DGFIP s'est abstenue sur le vote. (SNUI-CGT : abstention / CFDT : pour)

<u>Bilan campagne IR 2011 :</u>

Pour l'Administration « *la campagne d'assiette d'impôt sur le revenu s'est déroulée dans de très bonnes conditions et il convient de se féliciter du nombre de télé déclarants en augmentation, du rôle primordial des Trésoreries de proximité dans le dispositif, et de l'impact positif des travaux immobiliers engagés sur les SIP ayant amélioré les conditions de travail des agents…… »*

Pour **FO DGFIP,** la mise en place du Guichet fiscal Unique a fortement modifié les comportements des usagers, qui sont de plus en plus documentés et exigeants et qui désormais considèrent que l'ensemble des guichets de la DGFIP sont en mesure de satisfaire à toutes les questions.

Pour **FO DGFIP,** l'accueil fiscal de proximité est non seulement une charge supplémentaire pour la plupart des agents en Trésorerie mais également une mission qui les fragilise et contribue à augmenter leur stress.

La Directrice a indiqué que lors de son passage dans certains postes, les agents semblaient se satisfaire de la situation et que l'accueil fiscal était un « paravent » mis en place par le Directeur Général pour préserver le rôle du réseau de proximité..

Nous lui avons indiqué que notre constat était tout autre et qu'au lieu d'un paravent, Monsieur PARINI ferait mieux de mettre les effectifs nécessaires pour renforcer les Trésoreries de proximité.

Nous avons à maintes reprises souligné les problèmes fonctionnels des espaces d'accueil notamment à Brest et Quimper, fortement impactés par les conséquences des restructurations des SIP.

Les quelques améliorations immobilières qui ont pu être apportées depuis leur lancement, restent malheureusement insuffisantes. Elles ne permettent toujours pas de faire face à une affluence d'usagers en hausse constante et ne règlent pas non plus les questions de sécurité. Pour **FO DGFIP** beaucoup de travail reste à faire pour améliorer les conditions de travail des agents d'accueil.

Concernant le déroulement de la saisie des déclarations, **FO DGFIP** a dénoncé les pressions exercées par certains chefs de service demandant aux agents des statistiques journalières, ce qui génèrent une compétition malsaine entre les services et même entre agents.

Pour la Directrice, notre vision des choses est exagérée, la pression hiérarchique n'est qu'un suivi normal des tâches, il n'y a pas, selon elle, à y trouver un quelconque excès de zèle…

En conclusion, nous constatons une fois de plus que l'Administration refuse de faire son autocritique et préfère se surpasser en produisant un bilan lénifiant digne du pays des Bisounours.. !!

<u>Bilan notation 2011 :</u>

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, nous aurions souhaité disposer d'éléments liés notamment à l'éventuel impact de la quotité de travail des agents sur leur notation.

Lors de nos études des dossiers de recours cette année, nous avons également constaté que certains collègues dont la manière de servir ne s'était pas dégradée, n'avaient pas bénéficié d'une réduction d'ancienneté sur une période de 3 ou 4 ans. Il aurait été également intéressant selon nous de pouvoir quantifier ces situations.

En réponse à nos demandes, l'Administration nous a expliqué que l'harmonisation de la notation était en cours mais que les deux filières disposaient encore d'applications différentes (EDEN et EVALNOT) et que donc nos revendications, certes à priori intéressantes, se heurtaient à des contraintes techniques…

Au final ce bilan fait le minimum et se contente de mentionner que les quotas départementaux du capital mois par catégories A, B et C ont bien été respectés..

Pour FO DGFIP, et plus que jamais au regard des efforts produits par tous, il est inacceptable qu'un nombre limité d'agents puissent bénéficier de bonifications !

<u>Révision foncière :</u>

La loi du 29 décembre 2010 a posé les principes d'une révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Des expérimentations ont été faites dans 5 départements en 2011, et ces travaux vont être généralisés en 2012. Le dispositif prévoit une révision des situations actuelles par la mise en place d'une grille tarifaire qui s'appliquera dans chaque secteur d'évaluation.

Les travaux de cette harmonisation seront effectués en 2013 par des Commissions départementales, associant des élus locaux, qui détermineront les nouveaux paramètres d'évaluation.

En 2014, les résultats seront intégrés dans les impositions de taxes locales et à compter de 2015, une mise à jour permanente devrait permettre de prendre en compte les évolutions du marché.

A la mi-février 2012, l'ensemble des propriétaires de locaux professionnels devront souscrire une déclaration qui devra être déposée dans un délai de 2 mois. Une télé procédure sera également proposée aux usagers.

Le traitement de ces déclarations sera effectué par les CSI, mais l'Administration considère qu'environ 17% de ces déclarations devront être retraitées par les services.

Plutôt que de créer une cellule départementale dédiée pour traiter ces opérations, la DDFIP 29 a décidé que les deux Centres des Impôts fonciers de Brest et Quimper conduiront les travaux et l'assistance technique aux usagers.

Un module de formation est en cours et les formations seront délivrées en janvier 2012.

Un accompagnement est prévu pour aider les entreprises disposant de plus de 50 locaux ; concernant les communes, le recensement exhaustif de leurs locaux s'avère sans doute plus délicat.

Cette campagne déclarative risque également de générer nombre d'interrogations auprès des particuliers et sur les départements expérimentateurs les services ont dû enregistrer prés d'un tiers de relances.

Pour FO DGFIP, la mise en œuvre d'un tel dispositif suscite beaucoup d'interrogations à la fois dans le domaine technique mais aussi sur les moyens alloués. C'est une réforme de plus à assumer par les services, dans un contexte d'emplois toujours plus inadapté aux enjeux et à l'ampleur des missions de la DGFIP.

Questions diverses :

1. Etude ergonomique au CFP de Brest :

Le comité de suivi de l'étude ergonomique engagée par le CHS 29 et le CHSM sur les deux SIE de Brest Ponant et Brest Rade vient de tenir sa dernière réunion le 12 décembre dernier et devrait rendre ses conclusions prochainement. Lors du Comité de suivi du 7 novembre dernier, Madame GERVAIS, Ergonome du Ministère, n'a pas manqué de souligner son intérêt pour les problèmes liés à l'accueil au CFP de Brest. Rappelons que dans le cadre du GFU, la DGFIP a mis en place des points d'entrée unique dans les centres urbains, provoquant une affluence très forte des usagers tout au long de l'année avec des conséquences lourdes pour les conditions de travail des agents aux guichets.

Partant de ce constat, nous avons indiqué à la Directrice notre souhait de voir initier une nouvelle étude sur le hall d'accueil du CFP de Brest et sollicité son appui sur la question.

Dans sa réponse, elle est restée très en retrait, préférant attendre les résultats de la précédente étude et évoquant le coût financier du projet…

FO DGFIP a rappelé que la précédente étude (35000 €) avait été exclusivement financée sur les crédits du CHS29 et du CHSM, et que selon nous, l'expertise de professionnels sur un tel sujet est essentielle pour favoriser une réelle prise en compte adaptée aux problèmes.

Le prochain CHS-CT départemental devrait se tenir début 2012 et à cette occasion nous solliciterons à nouveau, et si possible dans un cadre intersyndical, la Directrice départementale, Présidente du CHS-CT29 sur notre proposition d'étude ergonomique sur le hall d'accueil du CFP de Brest.

2. **Immobilier :**

Trésorerie de Landivisiau :

Suite à nos interventions en observatoire immobilier le 18 novembre dernier, nous avons rappelé que les conditions déplorables d'hygiène dans cette Trésorerie nécessitent des mesures d'urgence : sous éclairage néon, moquettes sol et murales sales, idem tapisseries, trous dans les murs, infiltrations d'eau, portes vitrées occultées par la saleté, odeurs persistantes dans les WC, porte d'entrée non sécurisée de même que l'accueil, ménage non effectué ou au coup par coup.

Lors d'un déplacement récent dans les locaux, la Directrice nous a indiqué avoir pris conscience de la situation et a demandé que dans un premier temps, les services logistiques de la DDFIP puissent aider les agents à effectuer les préalables opérations de rangement et d'archivage. La Directrice départementale nous a indiqué avoir pris rendez-vous avec le Maire de Landivisiau pour tenter de trouver une solution, qui nous l'espérons, permettra de satisfaire les légitimes revendications des agents afin qu'ils retrouvent des conditions de travail normales.

- Trésorerie Brest CHU :

Nous sommes à nouveau intervenus sur les conditions d'installation des agents de la Trésorerie du CHU à Brest. La Directrice départementale a également pris rendez-vous avec le Directeur de l'Hôpital sur ce dossier. Affaire à suivre donc…

- Trésorerie de Douarnenez :

Les émanations en provenance des radiateurs (peinture non-conforme) persistent à Douarnenez. Le médecin de prévention a d'ailleurs constaté le problème en préconisant une intervention rapide compte tenu de ces nuisances. Suite à notre intervention, des devis de remise en état des installations ont été demandés par la DDFIP. **Nous espérons que ces travaux prendrons effet d'ici peu car dans la mesure où la dangerosité des émanations est inconnue sur la santé des agents, la question de leur droit de retrait ne peut être écarté.**

3. **Chorus :**

L'achèvement complet du déploiement de Chorus doit intervenir au 1er janvier 2012. Cette dernière étape consiste à tenir la comptabilité de l'Etat dans Chorus et à supprimer les applications actuelles.

Pour **FO DGFIP,** l'usine à gaz « Chorus » déjà subie par de nombreux services de la DGFIP : (Dépense, Recettes non fiscales, Budget logistiques, Domaines) risque fort de produire à nouveau son lot de dysfonctionnements et de perturbations au vu du déroulement de la phase préparatoire au basculement.

- Guide de procédure toujours pas validé à quelques jours du déploiement,
- Absence d'études sur des cas concrets,
- Formations effectuées par des informaticiens Cap Gemini et non des comptables,
- Appréhension des agents et inquiétudes pour l'avenir de leur métier,

FO DGFIP a demandé que le dossier Chorus au sein de la DDFIP 29 puisse faire l'objet d'un point d'information lors d'un prochain Comité technique début 2012.

Les représentants FO DGFIP 29 au CTL : Murielle MORICCI (DDFIP Quimper), Muriel PODEUR(SIP Brest Abers), Didier KERDONCUFF(SIE Châteaulin), Thierry ROLLAND (Trésorerie Carhaix), Erick GUERRY (Permanent).